



כניסת שבת: 18:14

ציאת השבת: 19:08 לדעת ר"ת: 19:46

אורי וישעי



עטרת פז - מאמר עורך

LA COURONNE D'OR – EDITORIAL

כתם פז - ביאורים על הפרשה

LA TACHE D'OR – COMMENTAIRES SUR LA PARACHA

Les symboles de la fête de Souccoth sont la construction de la souccah et son aménagement, ainsi que l'acquisition des quatre espèces. À cela s'ajoute une mitzva particulière que nous prescrivit la Torah : celle de nous réjouir. La Torah ne s'est d'ailleurs pas contentée de mentionner cette obligation une seule fois, puisqu'elle nous ordonne à trois reprises de nous réjouir. Nous devons donc nous demander pourquoi, en plus des mitsvot importantes de la souccah et des quatre espèces, il nous est demandé d'éprouver de la joie, contrairement aux autres fêtes que nous célébrons sans que cette obligation de joie soit soulignée avec autant d'insistance.

Commençons par rappeler que, durant cette fête merveilleuse, la souccah vient remplacer la demeure permanente sur laquelle nous nous appuyons tout au long de l'année. Nos Sages enseignent dans le traité Souccah (2A) : Pendant les sept jours, quitte ta demeure permanente et installe-toi dans une demeure provisoire. C'est précisément dans cette habitation temporaire qu'il nous est ordonné de manger, de boire, de nous détendre et de dormir. Cependant, il s'agit bien d'une demeure provisoire, dépourvue du confort de la maison. Le climat n'y est pas toujours aussi agréable, on y entend parfois du bruit, et la souccah n'est ni aussi spacieuse ni aussi confortable que notre foyer. Pourtant, la Torah nous ordonne : Tu te réjouiras pendant ta fête. Cela signifie que nous devons nous réjouir de ce que nous possédons à cet instant, c'est-à-dire de la souccah. Même si elle n'est pas le lieu le plus confortable, elle nous apprend que la joie ne dépend pas uniquement de notre "zone de confort", mais de notre capacité à nous réjouir de ce que nous avons.

Il faut se souvenir que la joie ne dépend pas des circonstances extérieures, mais de ce qui se trouve dans le cœur et dans l'esprit. Lorsque tu sais que D'... est ton ombre à ta droite et que tu sais rendre grâce pour tout le bien qui t'entoure, une demeure provisoire te suffit amplement. Tu peux alors éprouver une joie immense. La Torah nous enseigne ici une véritable leçon de joie, destinée à nous accompagner tout au long de l'année.

Lorsque l'homme se libère de ses entraves extérieures, qu'il relâche la pression, la tension et l'angoisse permanente liées aux questions matérielles et à la subsistance, il devient joyeux et heureux. Il peut alors investir ses forces dans les domaines qui procurent une joie et un bonheur véritables, progresser spirituellement avec grâce et bienveillance, et même parvenir au bonheur et à la prospérité.

C'est également pour cette raison que la Torah nous a ordonné de prendre les quatre espèces. À première vue, il s'agit simplement de quelques végétaux qui ne comptent pas nécessairement parmi les éléments les plus prestigieux de la nature. Pourtant, nous devons nous réjouir d'accomplir l'ordre de notre Torah : **Vous prendrez, le premier jour, le fruit d'un arbre agrume, des branches de palmier, des rameaux de myrte et des saules de rivière.**

Si nous savons nous réjouir de ce que nous possédons aujourd'hui, nous pourrions peut-être nous sentir véritablement "riches" de la magnifique part que D'... nous a accordé. Nous saurons également apprécier les choses simples : la splendeur et la beauté de l'etrog, le parfum des myrtes, la fraîcheur du saule et la majestueuse élévation du loulav ; nous mériterons ainsi d'accéder à la joie véritable, celle qui naît de ce qui existe dans notre réalité présente. Nous comprendrons alors que les jours ordinaires de toute l'année peuvent eux aussi être élevés précisément grâce aux jours de Souccoth, à la souccah, aux quatre espèces et, par-dessus tout, à la joie.

Qu'est ce qui a changé ?

Le Rav Tzvi Hirsch Levin habitait dans la ville de Berlin en Allemagne. Il était l'ami du gouverneur de la ville et ce dernier souhaitait être l'invité du Rav pour la fête de Souccoth. Le gouverneur arriva la veille de la fête à la maison du Rav et était très étonné de voir toute la maisonnée quitter leur maison et descendre dans la souccah et y manger. A la fin du repas, le gouverneur demanda à poser une question : je sais que les enfants la veille de Pessah posent la question : **"qu'est ce qui a changé cette nuit par rapport aux autres nuits". Je m'étonne fortement qu'ils ne posent pas la même question cette nuit. Qu'est-ce qui peut être plus bizarre que la fête actuelle ?**

Le Rav lui répondit, à mon grand regret, la réponse est simple : les enfants savent que notre existence dans l'exil est très fragile. Nous sommes un jour ici et un autre jour ailleurs. Parfois nous vivons dans une maison confortable, et parfois nous devons fuir et vivre dans une cabane pauvre et étroite. C'est la raison pour laquelle ils ne sont pas étonnés de descendre dans la souccah. A Pessah, par contre, nous sommes installés comme des princes qui sont sortis de la servitude – et pour cela les enfants posent la question : **Papa, qu'est ce qui a changé cette nuit ?**

Les invités de la fête

Rabbi Levi Yitzhak de Berditchev s'efforce, pendant la fête de Souccoth, de manger avec les gens simples, d'écouter leurs propos et de leur enseigner la Torah.

Certains étaient étonnés de cette coutume. Le Rav ne pouvait-il pas trouver des invités plus corrects ? Une fois, ils lui ont posé la question à ce sujet et Rabbi Levi Yitzhak leur répondit comme suit : Lorsque dans le futur, quand l'on invitera tous les Tzadikim à entrer dans la **"Souccah faite de la peau d'un cétacé"** (Souccat o'ro shel léviathan), je voudrais moi aussi y entrer. Mais les gardiens du seuil m'empêcheront de rentrer et me diront avec colère : impudent, comment un homme comme toi ose-t-il vouloir rentrer entre les Tzadikim et les grands de ce monde ?! Je pourrais répondre que moi aussi j'ai invité des gens simples dans ma souccah et je n'ai eu aucune honte à le faire.

Que ma langue se colle à mon palais

Le Rav et le proche parent du Rav Hatam Sofer, avait coutume de se servir des quatre espèces de plantes qui provenaient spécifiquement de la terre d'Israël. Il expliquait le verset (Psau. 137, 6) **Que ma langue s'attache à mon palais, si je ne me souviens toujours de toi, si je ne place Jérusalem au sommet de toutes mes joies.** - le terme Hébraïque traduit par **"je place au sommet"** (אעלה) sert d'acrostiche pour les quatre espèces de plantes, et qui tous doivent provenir de la terre d'Israël, sinon, **que ma langue s'attache à mon palais.** (אתרוג, ערבה, לולב, הדס)

Comme une cruche brisée

Le Admo"r de Trisk s'est attardé une fois une longue heure au seuil de sa souccah, et ses Hassidim étaient debout en silence et étaient très étonnés, jusqu'au moment où il dit : **lorsque je me suis approché de la souccah, j'ai commencé à réfléchir – dans les prières des derniers jours (kippour) j'ai dit que l'homme est comme une cruche brisée, et comment pourrais-je entrer dans la souccah, s'il est interdit d'y faire rentrer une cruche d'argile ?** Mais je me suis souvenu que les articles ne peuvent pas être corrigés que lorsqu'ils sont brisés, **et conséquemment, j'ai brisé mon cœur envers D'..., qui ne néglige pas un cœur brisé** – et je suis rentré dans la souccah.

La joie te ravivera

L'on rapporte au nom de Rabbi Shimshon Raphael Hirsch que Rosh Hashana qui est un jour de repentance, est cité dans la Torah comme un seul jour. Kippour aussi qui est un jour de jeune est cité comme un seul jour. Mais Souccoth, qui est le temps de nos réjouissances, la Torah écrit qu'il faut le fêter pendant sept jours. La volonté du Créateur du monde que le peuple d'Israël soit dans la joie.

מוקדש ומוקדש לע"ז הרב"ק ר' עמוס כמוס גואטח בן פורטונה זי"ע

לעילוי נשמת הגה"צ רבי רחמים אליהו מאוזו זצוק"ל

לע"ז דודי היקר רבי טל כהן בן פורטונה זי"ל

קוּמִי אֹרִי - סיפור לשבת קודש

KOUMI OURI - HISTOIRE POUR SHABBAT

La fête de Souccoth approchait et dans toute la ville de Berditchev l'on n'avait pas trouvé un etrog pour le Tzadik **Rabbi Levi Yitzhak**, et aucun des Juifs de la ville n'en avait.

Rabbi Levi Yitzhak était attristé et plus la fête approchait, plus sa tristesse augmentait. Des émissaires étaient dans tous les marchés des environs, ont demandé à tous les Juifs des environs, et même étaient postés sur les routes, dans la possibilité de trouver un Juif qui possédait un etrog pour la fête de Souccoth et en fin de compte leurs efforts ont porté fruit. Ils ont trouvé un Juif qui rentrait chez lui, et qui possédait, chose incroyable, un etrog magnifique. Mais non seulement le etrog, il avait aussi le loulav, les branches de myrrhe et les rameaux de saule. Qui aurait pensé trouver une telle aubaine ?

avec une grande joie, les émissaires du Rav ont demandé à ce Juif de leur vendre le etrog et lui ont proposé un prix élevé et très tentant. Le Juif refusa. Le etrog n'est pas à vendre. **C'est le mien.** Il est Juif aussi et il est dans l'obligation d'accomplir la mitzva des quatre espèces.

Ni les offres ni les supplications n'ont fait changer d'avis le Juif. Les émissaires du Rabbi ont alors essayé de de lui demander s'il pouvait rester pour la fête à Berditchev pour que les Juifs de la ville puissent s'acquitter de la mitzva grâce à l'etrog unique qu'il avait. Refus total. Il avait langui sa femme et ses enfants. Cela faisait longtemps qu'il avait quitté son village et il souhaitait passer les fêtes en famille. Mais les émissaires n'ont pas voulu renoncer et ont essayé un dernier recours : au moins qu'il passe en ville voir le Tzadik Rabbi Levi Yitzhak. A cela, il agréa.

Le Rabbi essaya de le convaincre "Tu as un grand mérite". **Toute la communauté pourra grâce à toi accomplir cette importante mitzva.** Mais le Juif était têtue : il voulait passer les fêtes en famille.

Lorsque le Tzadik a compris que rien ne lui fera changer d'avis, il lui dit : "si tu restes pour la fête de Souccoth, je te garantis que tu seras à mes côtés au jardin d'Eden". Il est impossible de refuser à une telle promesse. Une promesse formelle d'être au jardin d'Eden aux côtés du Tzadik Rabbi Levi Yitzhak ! Le Juif conclut "l'affaire" et resta dans la ville.

Après l'office de Arvit, le premier soir de la fête, le Juif se dirigea vers la soucchah adjacente à l'auberge où il s'était installé. Il était d'une excellente humeur. Une très mauvaise surprise l'attendait. Avec politesse et avec fermeté son hôte lui expliqua qu'il pouvait lui donner tout ce qu'il voulait sauf de le laisser entrer dans la soucchah. Le Juif était sidéré. **Que signifie ? je veux accomplir la mitzva de soucchah.** Mais son hôte était ferme : je ne peux pas te permettre d'entrer dans la soucchah.

Troublé et en désarroi, le Juif se dirigea vers la maison du Tzadik. **C'est la récompense pour le geste que j'ai fait pour vous ? !** J'ai accepté de rester ici, dans une ville étrangère, pendant tous les jours de la fête au lieu d'être avec ma famille, pour que vous puissiez vous acquitter de la mitzva, et vous m'empêchez d'accomplir une mitzva qui n'est pas moins importante, la mitzva de la soucchah ?!

C'est la loi lui répondit le Rabbi. **S'il n'y a pas d'etrog – l'on ne fait pas la bénédiction sur l'etrog. S'il n'y a pas de soucchah, l'on est dispensé de la mitzva de soucchah.**

Rabbi, s'est écrié le Juif avec des larmes dans les yeux, **de grâce, laisse-moi m'asseoir dans la soucchah, je suis prêt à donner ma fortune pour ne pas perdre cette mitzva.**

Le Tzadik lui dit alors d'une voix calme et tranquille : **si tu renonces à la promesse que je t'ai donné au sujet de ta place au jardin d'Eden, je te laisse rentrer immédiatement dans la soucchah.**

Le Juif invité resta figé et troublé. Une guerre interne se livrait en lui-même. Devrait-il renoncer à cette promesse seulement pour accomplir la mitzva de soucchah ? ou alors serait-il préférable de payer le prix fort et de renoncer à la soucchah pour la place au jardin d'Eden ?

La décision fut prise. "Rabbi" dit le Juif d'une voix ferme et sûre. **Je renonce à ta promesse. Que me vaut ma part au jardin d'Eden si je ne peux pas accomplir comme chaque Juif la mitzva de soucchah. De grâce laisse-moi accomplir la mitzva de soucchah !**

Un grand sourire s'étala sur la figure du Rabbi. **Tu es invité à être avec nous dans la soucchah. Et à présent je te promets : ta place au jardin d'Eden est réservée, à mes côtés. Je n'ai pas voulu que tu gagnes cette place grâce à ton sens du commerce. J'ai voulu que tu la mérites. Et à présent, comme tu as prouvé une telle dévotion pour accomplir la mitzva, tu mérites réellement d'être à mes côtés au jardin d'Eden.**

הליכות פלכי - הלכות שמחת תורה

LES PRECEPTS DES ROIS

- LES LOIS DE SIMHAT TORAH



Le soir de Shemini Atzeret, on récite le psaume : Lamnatséa'h al hacheminit, qui fait allusion au huitième jour, celui de Shemini Atzeret Le soir de Simh'at Torah, on dit dans la Amida : « Ce jour de [Shabbat et ce jour de] la fête de Shemini Atzeret. Si l'on s'est trompé et que l'on a dit : Ce jour de la fête de Souccoth, que ce soit le soir ou le jour de Simh'at Torah, en Erets Israël ou en dehors d'Israël, on ne s'est pas acquitté de son obligation de prier, car Shemini Atzeret constitue une fête distincte.

Si l'on s'en souvient au milieu de la bénédiction Retsé, on reprend à partir de la bénédiction Ata Be'hartanou. Il en est de même si l'on s'en souvient plus tard, pendant la bénédiction Sim Shalom, ou même au milieu d'Elo-ha'i Netsor : on reprend à partir d'Ata Be'hartanou. Si l'on a déjà reculé de trois pas, on recommence la Amida depuis le début. Il est préférable d'émettre la condition suivante : Si je suis tenu de recommencer la prière, je la récite de nouveau conformément à la Halakha ; si je ne suis pas tenu de la recommencer, que cette prière soit considérée comme une prière volontaire.

Le soir de Shemini Atzeret, il faut attendre la tombée de la nuit avant de réciter le Kiddoush. Bien que, chaque Shabbat et chaque jour de fête, il soit permis d'accueillir la sainteté du jour avant le coucher du soleil, on ne doit pas, à Shemini Atzeret, réciter le Kiddoush ni prendre le repas avant la nuit, afin de ne pas entrer dans une situation de doute concernant une interdiction de la Torah. On attendra donc la nuit complète et l'apparition de trois étoiles. En effet, si l'on récitait le Kiddoush et mangeait avant la nuit, on serait encore tenu de prendre son repas dans la soucchah.

Le soir de Shemini Atzeret, qui est également celui de Simh'at Torah en Erets Israël et où l'on achève la lecture de la Torah par la paracha Vézot Haberakha, l'officiant récite la prière d'Arvit sur une belle mélodie, dans la joie et l'allégresse.

Après la prière, la coutume d'Israël est d'accomplir sept hakafot autour de la téva, tandis qu'un Séfer Torah y est posé et que d'autres Sifré Torah sont portés dans les bras des fidèles. On agit de même le jour de Simh'at Torah, après les prières. On se réjouit en chantant des chants et des louanges en l'honneur de la Torah, en dansant et en frappant des mains, même lorsque la fête coïncide avec Shabbat.

Il est vrai que la Michna enseigne (Betsa 36B) qu'il est interdit de danser et de frapper des mains pendant Yom Tov, et à plus forte raison pendant Shabbat. La Guémara explique que cette interdiction est une mesure préventive, de crainte que l'on en vienne à réparer un instrument de musique. Néanmoins, à Simh'at Torah, nos Sages ont autorisé les danses et les battements de mains en l'honneur de la Torah. Cela constitue même une mitzva.

À Simh'at Torah, il est interdit d'agiter intentionnellement les clochettes ornant les ornements du Séfer Torah. En effet, nos Sages n'ont autorisé, en l'honneur de la Torah, que les battements de mains et les danses, qui relèvent d'un interdit rabbinique léger. En revanche, ils n'ont aucunement permis de produire des sons au moyen d'un instrument de musique, car cela pourrait facilement conduire à l'accomplissement d'un travail interdit, comme tendre les cordes d'un instrument, ce qui constitue un véritable labeur, celle de réparer un instrument de musique.

Avant les hakafot, on déposera un Séfer Torah sur la téva. Un homme craignant Dieu se tiendra auprès de lui et maintiendra le Séfer Torah de sa main durant toutes les hakafot.

Le jour de Shemini Atzeret, qui est également Simh'at Torah, on sort trois Sifré Torah de l'Arche sainte. Dans le premier, on lit la paracha Vézot Haberakha. Il est d'usage de faire monter à la Torah tous les membres de l'assemblée, en l'honneur de la Torah. Pour les personnes supplémentaires appelées à la Torah, l'officiant reprend chaque fois la lecture à partir du passage **OuléAcher Amar.**

Il est permis de faire monter deux ou trois Cohanim successivement : l'un comme 'Hatan Torah, l'autre comme 'Hatan Béréchit et le troisième comme Maftir. Il en est de même pour trois Lévi successifs, car chaque fois que le Kaddish marque une interruption entre les différentes lectures, il est permis de les faire monter l'un après l'autre.

S'il n'y a qu'un seul Cohen dans la synagogue et qu'il a été honoré de la montée de 'Hatan Torah, il peut également monter pour la première aliyah réservée au Cohen, puis monter de nouveau comme 'Hatan Torah. La même règle s'applique à un Lévi.

(les lois sont extraites du livre Yalkout Yossef)

לע"נ היקרה, אשת חיל מרת אושרית ברה"ז ז"ל בת ירדנה שתחי'
לע"נ מרת דוריס לוי בת סוּט ז"ל